



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 030-213000037-20250403-DEC202518-AI



**Réf. : DEC2025.18**

**Objet : désignation d'avocat – DL AVOCAT – recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes – CHANSON Yann.**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment d'intenter au nom de la commune toute action en justice,

**Considérant** la requête déposée le 6 mars 2025 devant le Tribunal Administratif de Nîmes par M. Yann CHANSON, enregistrée sous le numéro 2500961-1, demandant ensemble, l'annulation de l'arrêté de DP n° 03000324Y0145 et la décision de rejet du recours gracieux à l'encontre de ce même arrêté.

**Considérant** que les intérêts de la commune doivent être défendus dans cette instance,

## DECIDE

### ARTICLE 1:

Décide de défendre les intérêts de la commune dans l'instance susvisée et de désigner à cette fin le cabinet DL AVOCATS, domicilié 26 allée Jules Milhau, 34000 MONTPELLIER

### ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes,

Le 03/04/25

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90

Fax : 04.66.53.86.09